

Programme de rétablissement pour le liparis à feuilles de lis en Ontario

Ce document constitue le programme de rétablissement pour le liparis à feuilles de lis, une espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais seulement.

La disponibilité

Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the *Endangered Species Act, 2007* », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement 411/97 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.

Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.

Le résumé du programme de rétablissement (Ontario)

La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* exige que le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs veille à ce que soit élaboré un programme de rétablissement pour chaque espèce inscrite sur la Liste des espèces en péril en Ontario. Cette Loi permet d'intégrer à un programme de rétablissement la totalité ou une partie d'un plan existant qui se rapporte à l'espèce.

Le liparis à feuilles de lis (*Liparis liliifolia*) est inscrit sur la Liste des espèces en péril en Ontario. Il est également inscrit comme espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral. Dans le but de satisfaire aux exigences de la LEP, Environnement et changement climatique Canada a élaboré le programme de rétablissement canadien du liparis à feuilles de lis en 2017, qui a donc été adopté en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*. Avec les ajouts indiqués ci-dessous, la stratégie ci-jointe répond à toutes les exigences relatives au contenu décrites dans la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

On y trouve des renseignements à jour sur la situation de la population du liparis à feuilles de lis du ruisseau Cedar dans le comté d'Essex, en Ontario, et sur la relation entre la population du complexe Ojibway Prairie et ses environs et celle de la prairie de la rue Réaume, également dans le comté d'Essex. De nouvelles informations sur l'association entre le liparis à feuilles de lis et le champignon mycorhizien du genre *Tulasnella* qui lui est nécessaire y sont également présentées.

La partie sur l'habitat essentiel du programme de rétablissement fédéral présente une définition de l'habitat essentiel (comme défini dans la LEP). L'identification de l'habitat essentiel n'est pas une composante d'un programme de rétablissement préparé en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*. Toutefois, dans l'élaboration du règlement de l'habitat en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*, il est recommandé de tenir compte de la méthode utilisée pour déterminer l'habitat général dans le cadre du programme fédéral de rétablissement, de même que de toute nouvelle

information scientifique sur le liparis à feuilles de lis et des types de communautés où on le trouve.

Le résumé du programme de rétablissement (Canada)

Le liparis à feuilles de lis (*Liparis liliifolia*) est inscrit à titre d'espèce menacée à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril (LEP) fédérale. L'espèce est une orchidée terrestre de 25 cm de hauteur qui possède deux feuilles ovales charnues. L'inflorescence, observable de la fin mai au début juillet, prend naissance entre les deux feuilles et se compose de plusieurs fleurs brun violacé translucides.

Au Canada, le liparis à feuilles de lis est présent dans le sud de l'Ontario et a récemment été découvert dans l'est de l'Ontario et l'ouest du Québec, ce qui est venu étendre vers l'est l'aire de répartition canadienne connue de l'espèce. Au Canada, 18 populations de liparis à feuilles de lis ont été signalées, dont jusqu'à 11 sont considérées comme existantes. La population canadienne totale est estimée à 3 310 individus, bien que la plupart des populations comptent moins de 30 individus. Le liparis à feuilles de lis est une plante peu visible et il est possible qu'il passe souvent inaperçu au Canada. On estime que 5 à 10 % de l'aire de répartition mondiale de l'espèce se trouve au Canada.

Le liparis à feuilles de lis se rencontre le plus souvent dans les milieux ouverts à semi-ouverts, mais dans l'ensemble de son aire de répartition, il a été observé dans une grande diversité de types de milieux et de sols (loams sableux, limoneux et argileux et sols très acides à neutres). Au Canada, il a été signalé dans des chênaies dégagées, des savanes à chênes, des prairies à herbes hautes, des forêts de feuillus, des fourrés d'arbustes, des alvars à arbustes, des marécages arborescents (feuillus et mixtes) et des plantations de conifères. Le liparis à feuilles de lis est une orchidée colonisatrice qui peut rapidement former de grandes colonies dans les milieux récemment perturbés, puis sa population peut chuter à seulement quelques individus en un petit nombre d'années à mesure que les conditions de son habitat changent et cessent de lui convenir. Le liparis à feuilles de lis est une espèce symbiotique qui entretient une relation mycorhizienne avec des champignons microscopiques présents dans le sol, et la présence de ces champignons est essentielle à la germination des graines et au développement des individus.

Les principales menaces pesant sur le liparis à feuilles de lis sont la perte de son habitat causée par le développement (urbain et agricole), les plantes envahissantes et la modification du régime naturel de perturbations (par exemple, la suppression des incendies). Les autres menaces touchant la population canadienne sont l'herbivorie et la modification de l'habitat par les invertébrés envahissants, les inondations prolongées, l'herbivorie par le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et l'utilisation d'herbicides, de fongicides et de pesticides. Les stratégies générales à adopter pour aborder les menaces à la survie et au rétablissement de l'espèce sont présentées à la section sur l'orientation stratégique pour le rétablissement (section 6.2).

Conformément au principe de précaution, même s'il y a des inconnues quant au caractère réalisable du rétablissement, un programme de rétablissement complet a été préparé comme on le ferait si le rétablissement était jugé réalisable. Les objectifs en matière de population et de répartition pour le liparis à feuilles de lis au Canada sont les suivants : maintenir l'effectif et le nombre de populations existantes et sous-populations correspondantes; dans la mesure où cela est réalisable sur le plan biologique et technique, accroître l'effectif des populations existantes et rétablir les populations historiques; maintenir la répartition approximative des populations existantes et sous-populations correspondantes.

L'habitat essentiel du liparis à feuilles de lis est partiellement désigné dans le présent programme de rétablissement, en fonction du caractère convenable de l'habitat et de l'occupation de l'habitat. Un calendrier des études (section 7.2) décrit les activités requises pour la désignation d'habitat essentiel additionnel nécessaire à l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition.

Un ou plusieurs plans d'action visant le liparis à feuilles de lis seront préparés d'ici décembre 2025.